

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sylvaincuture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5c420608c158bbfc68a131d1>

Date d'obtention : 2021-04-20 02:38:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la trousse est un outil précieux. Il est important de bien l'étudier et de connaître aussi les limites de notre rôle scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon positionnement sera différent. Je me sens plus confortable puisque mon rôle est plus balisé. Je sais jusqu'où je peux et je dois aller. La trousse sera vraiment mon guide. Elle me permet de bien évaluer la situation devant laquelle je suis placé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut pas voir les photos et il faut faire attention au moment où cela dépasse nos compétences ou notre rôle. Or, nous avons tout de même dans la grande majorité des cas un rôle à jouer qui peut faire en sorte de faire progresser la situation, voire de la régler.